

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

ETRANGER : Un an fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT
DU PARTI 61.303
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
n° 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Les retraités

Il y a des années que le parti libéral-radical valaisan a prévu dans son programme la création de la retraite.

Il est juste qu'un fonctionnaire qui a consacré toute sa vie à l'Etat puisse se retirer un jour pour laisser sa place à des forces nouvelles, sans pour cela se trouver sur la rue.

Nous savons qu'une bonne partie de la population, qui considère le personnel au service de la collectivité comme privilégié — parce qu'il touche son traitement à date fixe, estime que tout comme les autres particuliers chacun devrait lui-même assurer ses vieux jours.

Le paysan, s'écrie-t-on, ne touche pas de pension.

Il y a là quelque chose de vrai, mais la plupart du temps l'agriculteur a des terres qu'il partage, lorsqu'il devient vieux, entre ses enfants, à condition qu'ils lui versent une rente jusqu'à sa mort.

L'Etat, lui, se doit de donner l'exemple. Les radicaux demandent que tout être humain soit assuré contre les risques de la vie : accident, chômage, invalidité, vieillesse et décès.

Il est fort regrettable que le projet d'assurance-vieillesse, qui restera comme une des plus belles tentatives de préservation sociale, et qui s'attachera au nom de l'ancien conseiller fédéral Schulthess, ait été repoussé par le peuple, grâce en particulier aux conservateurs-catholiques.

Mais l'idée demeure et un jour ou l'autre le projet sera repris.

En attendant, le moment où l'assurance-vieillesse pour tous puisse entrer en vigueur, nous devons nous efforcer de résoudre un certain nombre de problèmes.

En Valais comme ailleurs, toute une jeunesse attend impatiemment que les aînés lui cèdent la place.

Elle ronge son frein et souhaite la disparition des « vieilles barbes » (et pour beaucoup les quadragénaires font partie de cette classe).

L'Etat, qui ne peut mettre de vieux serveurs sur le pavé et à la charge de l'assistance, doit s'efforcer de trouver une solution.

C'est pourquoi nous approuvons entièrement la décision du Conseil d'Etat disant que les fonctionnaires peuvent être mis à la retraite dès l'âge de 60 ans.

Le *Nouveliste valaisan* et la *Feuille d'Avis du Valais*, commentant cette mesure généralement approuvée, ont fait des propositions intéressantes.

L'âge de la retraite devrait varier suivant la catégorie des fonctionnaires, selon la durée des études qu'ils ont faites et qui a retardé leur entrée dans l'administration ou le professorat.

A Genève, par exemple, les fonctionnaires des bureaux de l'Etat peuvent se retirer dès 60 ans, les membres de l'enseignement secondaire dès 65 ans et les professeurs à l'Université dès 72 ou 75 ans, sauf erreur.

Un autre point important, c'est la situation financière des caisses de retraite.

Il s'agit d'examiner si elles sont viables ou non, et dans ce second cas de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à une situation qui peut devenir extrêmement dangereuse.

Les exemples abondent même en Valais.

Car, il va sans dire, le fonctionnaire ou l'employé doit participer à sa retraite par des versements à déterminer.

Au cours de la dernière session du Grand Conseil, il a été déposé une motion en vue de la création d'une retraite pour les conseillers d'Etat et les membres du corps judiciaire.

Des exemples récents ont démontré la légitimité de cette proposition.

Nous craignons fort, par contre, que, tout spécialement en ce qui concerne les membres du gouvernement, elle ne trouve pas grâce devant le corps électoral, ce qui serait évidemment regrettable.

Il appartient au Département des finances de faire les études nécessaires et de préparer un plan d'ensemble qui tienne compte des possibilités financières du canton.

C'est là une œuvre de longue haleine, mais dont l'étude doit être entreprise sans retard.

Mr.

Un événement sensationnel

Dom Nicolas Perrier, qui fut en son temps président du Conseil d'Etat fribourgeois, président du parti conservateur suisse et vice-président du Conseil national et qui était entré en religion, a officiellement pour la première fois à Fribourg, en présence des plus hauts magistrats du canton.

Caisse nationale en cas d'accidents

(Suite¹)

Le rapport entre dans des détails très étudiés et très approfondis sur les questions des soins médicaux, des médicaments, des soins d'hôpital. Il estime que le service médical interne de la Caisse nationale est fort bien organisé, il rend pleine justice à la façon distinguée dont Messieurs les médecins en chef qui se sont succédés à la tête du service médical de la Caisse ont compris leurs fonctions. Les experts font cependant quelques réserves sur le fonctionnement et surtout sur le coût des frais médicaux ordinaires et spéciaux, sur les frais d'hospitalisation et sur l'utilisation trop fréquente des appareils de radiographies qui renchérisse considérablement les frais de guérison des accidents. Ils proposent la recherche des réductions des tarifs des soins médicaux et d'hospitalisation et conseillent de façon très circonstanciée une entente entre la Fédération suisse des médecins, l'Union des hôpitaux et les autorités de la Caisse nationale afin d'obtenir une réduction de ces dépenses qui atteignent annuellement plus de dix millions dont environ 6 millions d'honoraires. La commission estime et le proposa même en 1936 au Département de l'Economie publique de chercher à obtenir une réduction variant de 15 à 25 %.

La dévaluation étant intervenue dès lors la question n'est pas encore résolue, mais Messieurs les experts demandent que ces pourparlers soient repris dans un délai aussi bref que possible.

Le rapport attire également l'attention des autorités sur les abus fréquents constatés dans la durée des soins et l'habitude que certains assurés prennent de faire traîner en longueur l'incapacité de travail. Les dirigeants de la Caisse nationale doivent pouvoir s'appuyer sur les constatations faites par Messieurs les experts à ce sujet, afin d'être en état de réprimer énergiquement ces abus et ainsi les prolongations inutiles de frais considérables. La Caisse doit être, dans cette lutte, soutenue non seulement par Messieurs les médecins mais surtout par les chefs d'entreprises. L'auteur de ces lignes, qui est lui-même à la tête d'une entreprise importante de la Suisse romande, se fait un devoir d'attirer l'attention de Messieurs les patrons sur cette question ; combien ils contribueraient à diminuer dans une sensible mesure les frais de guérison s'ils employaient tous leurs efforts à contrôler de très près la durée des soins des accidents et à exiger la reprise du travail aussi rapidement que possible. La commission d'experts a fait le calcul que si chaque accident enregistré accusait une seule visite médicale en moins et un seul jour de chômage en moins, il en résulterait pour la Caisse nationale une économie de 1 1/4 million par an. En vérifiant un grand nombre de rapports, les experts ont acquis la conviction que sans nuire à l'effet des traitements médicaux, la durée de ceux-ci et celle du chômage devraient pouvoir être abrégée en moyenne de 2 à 3 jours, ce qui donnerait une économie globale de plus de 2 millions.

Un autre facteur de diminution des dépenses, que souligne tout particulièrement la commission, concerne la prévention des accidents qui est un des points qui paraissent les plus essentiels aussi à la direction de la Caisse nationale. Les chefs d'entreprises trouvent quelquefois exagérées les exigences des services de la Caisse qui s'occupent des installations à faire pour la prévention des accidents, mais cela est dans leur propre intérêt, car ils doivent constater que là où ces mesures préventives sont bien étudiées, que les installations et les machines ont été munies des appareils de protection nécessaires et les employés pourvus des outils ou instruments recommandés par le service de la prévention des accidents, il y a une très grande amélioration et en même temps une importante diminution de risques. La commission d'experts recommande donc d'une façon pressante le développement de ce service de prévention et demande aux chefs d'entreprises d'en apprécier toute la valeur.

Messieurs les experts ont de plus examiné et donnent des renseignements fort intéressants sur le fonctionnement des divers services et l'organisation des Agences. Ils reconnaissent que cette décentralisation est un peu onéreuse, mais elle correspond mieux à notre mentalité suisse. Elle répond aux désirs des assurés et des chefs d'entreprises car elle permet à ceux-ci un contact plus étroit et par conséquent plus facile avec les directions d'arrondissement ou les chefs des agences principales qui sont réparties sur tout le territoire

¹) Voir *Confédéré* du 23 juillet.

de la Confédération. La commission constate aussi que les relations entre les directions d'arrondissement, les agences et le siège de la Direction générale à Lucerne sont fort bien comprises et parfaitement réglées.

Après un examen approfondi des services divers que comporte l'institution aussi importante et forcément très compliquée de la Caisse nationale suisse d'assurance, Messieurs les experts ne font aucune critique sur les services de calcul des tarifs, des établissements des décomptes, des rentes et sur le fonctionnement en général de tout ce qui concerne les services actuels de la Caisse. Ils estiment également que les services qui s'occupent des placements de fonds et de la constitution des capitaux de couvertures sont fort bien compris et ils ne formulent aucun reproche sur leur fonctionnement.

Il appartient maintenant aux organes de la Caisse, comme aux autorités et à tous les intéressés, de construire sur le travail des experts et de prendre sans retard les mesures susceptibles de pouvoir dégager la grande œuvre sociale de l'assurance accidents obligatoire de ses parasites.

Ajoutons avant de terminer cet exposé la citation que nous trouvons dans la conclusion du rapport et qui concerne M. le Dr h. c. Alfred Tzaut qui vient d'abandonner la lourde tâche qu'il avait assumée lors de l'organisation et la mise en marche de cette institution nationale. Voici donc le beau témoignage que lui décernent Messieurs les experts de la commission et qui, nous n'en doutons pas, est bien le sentiment unanime de ceux qui, pendant 18 mois, ont eu le privilège d'entretenir des relations fréquentes et toujours fort agréables avec la direction de la Caisse.

« Pour organiser et diriger la Caisse nationale, laquelle allait remplacer l'assurance privée des ouvriers, notre pays a eu la chance de trouver en la personne de M. A. Tzaut un expert rompu à la technique de l'assurance des accidents, précisément dans le monde ouvrier, et qui a su allier à ses talents d'administrateur et organisateur de fortes qualités morales. En outre, comme ingénieur, M. Tzaut a été également compétent pour veiller à l'application des mesures de prévention des accidents, prévue par la loi. En tout cela, il a été efficacement secondé par des collaborateurs aussi capables que décidés à continuer l'œuvre de la Caisse nationale dans l'esprit de son premier directeur ».

Le Conseil d'administration est persuadé lui aussi que les successeurs de M. Tzaut et en particulier M. le directeur Dr Bohren et les deux sous-directeurs MM. Gervais et Viquerat continueront cette œuvre en s'inspirant des mêmes principes, et en sachant concilier une direction ferme et compétente à des sentiments d'humanité envers les accidentés et de parfaite compréhension vis-à-vis des assurés et des payeurs de primes.

Ainsi en conclusion de cette analyse qui est naturellement bien imparfaite et nécessairement fort incomplète, nous espérons que ces renseignements donneront l'assurance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont affaire avec la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à Lucerne que leurs intérêts sont entre bonnes mains et que les autorités fédérales seront pleinement rassurées sur le fonctionnement de cette institution et sur sa bonne gestion.

Ed. D.

Propagande touristique

Au moment où la saison d'été s'annonce excellente pour la plupart de nos stations romandes, nos offices de tourisme songent déjà à préparer la prochaine saison d'hiver. On a vu, par les statistiques publiées, que l'hiver dernier fut, pour nos hôtels et chemins de fer d'altitude, une des meilleures périodes pour notre tourisme. La reprise tant attendue fut générale et réconfortante. Aussi s'agit-il de maintenir cette reprise à l'avenir et, si possible, de l'accentuer.

C'est dans ce but que l'Union romande du tourisme (Pro Lemano) vient de décider l'impression d'un Dépliant illustré à grand tirage, exclusivement réservé à nos stations d'hiver romandes. Ce dépliant sera distribué en Suisse, France, Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne et Italie. Pour renforcer la propagande faite en France, l'Union prévoit la location, à Paris, d'un grand panneau d'affichage de 100 m², avec texte ad hoc, à placer sur les boulevards. Un effort aussi intéressant ne peut manquer d'être efficace pour nos stations romandes.

La nouvelle division

Une des caractéristiques les plus marquantes de la nouvelle organisation des troupes est la disparition de la lourde division à trois brigades et le fractionnement de l'armée en un nombre plus grand de petites divisions modernes à trois régiments d'infanterie.

Les nouvelles petites divisions auront désormais le caractère d'unités tactiques ; elles constituent le cadre à l'intérieur duquel toutes les armes collaborent en vue d'un même but. Abstraction faite de l'organisation spéciale des troupes de couverture frontière, la nouvelle division comptera désormais à titre organique, 3 régiments d'infanterie ; quelques bataillons de landwehr premier ban y seront incorporés. Une compagnie motorisée de canons d'infanterie (à 9 canons) constituera la réserve de feu mobile directement actionnée par la division. Le groupe de reconnaissance de la division — très mobile et disposant d'une grande puissance de feu — sera composé d'un escadron de dragons, d'une compagnie de cyclistes et d'un détachement de chars blindés. Un autre escadron de dragons et une compagnie de cyclistes de landwehr seront affectés au service des liaisons et transmissions. Ces unités fourniront des estafettes à cheval et à cycle aux échelons intéressés.

L'artillerie de la nouvelle division sera composée d'un régiment de campagne à 9 batteries organisées en trois groupes et d'un groupe de canons lourds automobiles à 2 batteries de 10,5 dont l'excellent rendement est connu. Une compagnie d'observation d'artillerie motorisée assurera, dans cette arme, le service des renseignements et d'observation. La division normale, abstraction faite des troupes de couverture, aura donc 11 batteries pour 9 bataillons, ce qui représente une proportion d'artillerie beaucoup plus favorable que ce ne fut le cas jusqu'à maintenant. Les divisions de montagne 3 et 8 recevront en outre un groupe d'artillerie de montagne ; dans ces grandes unités, la proportion sera de 13 batteries pour 9 bataillons.

Comme troupes spéciales affectées à la division mentionnons un bataillon de sapeurs à 3 compagnies ; une compagnie de télégraphistes, un groupe sanitaire, une compagnie de subsistances, deux compagnies de parc d'infanterie et une colonne de camions pour le transport des munitions.

Les autres troupes spéciales — relevant encore aujourd'hui de la division — seront attachées au corps d'armée, lequel, dans la nouvelle organisation, se chargera d'actionner la plupart des services de l'arrière des divisions.

La composition et le fractionnement de la nouvelle division feront de cette dernière une unité tactique constituant un tout et disposant de tous les moyens organiques susceptibles de lui permettre de mener un combat indépendant dans des conditions normales. Avec ses 345 fusils-mitrailleurs, ses 144 mitrailleuses lourdes, ses 36 lance-mines, ses 27 canons d'infanterie et ses 44 à 52 pièces d'infanterie, cette division aura une grande valeur combattive. Son fractionnement lui assurera une mise en œuvre rapide et souple.

Malgré la réduction des effectifs globaux de la division, l'état-major de cette dernière n'a pas pu être diminué dans des proportions analogues. Bien au contraire, la suppression des brigades a eu pour effet d'augmenter les multiples tâches du commandant de la nouvelle division. L'état-major de la brigade d'artillerie, qui était indépendant dans l'ancienne organisation, va devenir une partie intégrante de l'état-major de division. Il comportera un chef d'artillerie divisionnaire, quatre officiers adjoints et un chef de service de renseignements d'artillerie avec trois adjoints. Notons encore un chef de la défense aérienne avec des adjoints et un officier des gaz, qui sont des organes nouveaux à l'état-major de la division.

En cas de mobilisation de guerre, l'état-major de division reçoit une compagnie d'infanterie de landsturm comme troupe de police, une compagnie de mitrailleurs de lst. pour la défense aérienne, un détachement de cyclistes et de dragons comme organes de transmission, un détachement colombo-philie et un détachement radio.

Le commandant de la nouvelle division sera, dans les cours de répétition, responsable de la préparation de ses troupes au combat ; il établira le thème des exercices de ses régiments et dirigera leur activité tactique. L'organisation et l'instruction des troupes de couverture frontière seront également de son ressort.

G.

Nouvelles du Valais Champéry en fête

La coquette station de Champéry était en fête dimanche ; aussi bien pour distraire ses hôtes que pour attirer tous ceux qui aiment le Val d'Illeze, et apprécient la cordiale hospitalité champérolaine, la Société de développement avait organisé un grand cortège à travers la localité, suivi de danses anciennes en costumes de 1830, sur la terrasse des sports du Grand Hôtel de la Dent du Midi.

Les trains, les autos avaient déversé une foule de curieux et d'amis, si bien que les rues étaient noires de monde quand le cortège apparut.

En tête un groupe de Vieux grenadiers, puis le premier vénérable drapeau de la commune, la musique de 1830, précédant les danseurs et danseuses ; puis venaient un groupe d'enfants, les vieux du village, la vieille diligence qui faisait le service Monthey-Champéry en 1835 ; et divers groupes représentatifs de la vie du pays, transports de vivres, guides, bûcherons, chasseurs, sans oublier les femmes en pantalon.

A quelques détails de toilette près (n'est-ce pas mesdemoiselles ?) c'était parfait de goût, d'ordre et d'entrain.

A 15 h., tout le monde se retrouvait sur la terrasse du Grand Hôtel pour applaudir les diverses danses exécutées avec grâce et précision. La danse des rubans, la Chevillière, a obtenu un formidable succès.

Même ceux qui ont eu déjà le plaisir d'applaudir ces danses les revoient toujours avec joie.

Une pinte champérolaine permettait à chacun d'apaiser sa soif.

La presse et un certain nombre d'invités avaient été aimablement conviés à cette manifestation du folklore régional.

L'apéritif fut offert au Pavillon de la piscine, où M. François Defago, le dévoué et sympathique président de la Société de développement, M. Ch. Berra, qui fut la complaisance personnifiée, M. Honegger, l'actif directeur de l'École Alpine, Denis Berra, député, se dépensèrent pour faire admirer à chacun les charmes de leur coquette cité alpestre.

Pour le dîner, les invités étaient répartis dans les divers hôtels ; le *Confédéré* se trouva en l'excellente compagnie de la *Feuille d'Avis de Monthey*, chez notre vieil ami M. Paul Defago, à l'Hôtel de Champéry.

Ce fut excellent, parfait même, et c'est de la galerie de l'établissement que nous avons assisté au cortège.

Après la représentation, il fallut encore, à l'Hôtel Suisse, faire honneur à la réception de M. le député Emmanuel Defago.

Et... terminons, car nos lecteurs finiraient par croire que les journalistes n'arrêtaient pas de faire « bombance ».

En résumé, réussite absolue de la manifestation, qui fait honneur à tous ceux qui sont sur la brèche et font l'impossible pour attirer et retenir des hôtes.

Après la piscine, la grotte de Rumière, on parle de créer un funiculaire jusqu'à Planachaud. Cela coûterait 400.000 fr. Gageons que les Champérolains les trouveront.

Encore un cordial merci et vive Champéry qui a su démontrer ce que peut donner une étroite collaboration. Ch.

Un dangereux automobiliste

Nous lisons dans la « Tribune de Lausanne » :

Une étrange agression à coups de revolver s'est produite, dimanche, aux environs de 17 h., entre Brigue et Gletsch, agression qui, on le conçoit, jeta non seulement la consternation mais l'indignation parmi la population de Brigue.

Un automobiliste vaudois, M. Lauber, charron-carrossier à Nyon, revenait en automobile de Gletsch. M. Fage, de Nyon également, avait pris place à ses côtés.

Arrivé à 200 mètres au-dessus de Fiesch, à Oberalpfiensch plus exactement, endroit où la route décrit un vaste virage, le conducteur trouva, roulant devant lui, une automobile portant une plaque belge. Il corna à répétées reprises pour avoir le passage. Comme on lui donnait finalement la route libre, il passa. Mais, soudain, quatre détonations retentirent. C'était l'automobiliste belge, furieux, qui s'étant saisi de son revolver dans un moment d'aberration, tira sur l'automobile vaudoise comme sur une cible.

Une balle vint se ficher dans la portière, trois autres dans les ailes.

A ce moment M. Fage sortit de la voiture pour se rendre compte de ce qui se passait, mais une cinquième détonation éclatait et la balle l'atteignit au pied.

Le blessé fut conduit à l'hôpital de Brigue, cependant que la gendarmerie et le tribunal procédaient à l'arrestation du chauffeur criminel et à son transfert dans les prisons du district.

On nous dit que le conducteur belge est effondré et ne sait qu'alléguer pour se justifier, à part sa nervosité.

Quand on est à ce point nerveux, il semble que la première chose à faire, c'est de renoncer à conduire un véhicule.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans les combles de l'hôtel Burgener, à Stalden. Grâce à une rapide intervention du personnel et des pompiers, le feu fut rapidement circonscrit ; les dégâts assez importants sont couverts par une assurance. Le sinistre serait dû à une défectuosité de l'installation électrique.

La Jeunesse radicale de Chippis a inauguré son drapeau

La coquette commune de Chippis, si bien nichée au creux des parois rocheuses qui surplombent la Navissance, s'était parée dimanche de ses plus beaux atours pour recevoir les nombreux radicaux accourus fêter un heureux événement : le baptême du drapeau.

Le cortège

Le cortège se forme sur le pont du Rhône ; en tête la jeune musique de Grône, « La Liberté », son directeur M. Veronèse, les demoiselles d'honneur, les drapeaux entourant la bannière cantonale, les officiels parmi lesquels nous notons MM. Gard, vice-président du Grand Conseil, Bonvin, président de la commune de Sierre, René Zwissig, président de la Bourgeoisie de Sierre, M. Métrailer, député, Ad. Fux, secrétaire du Département de Police, René Spahr, délégué du Comité cantonal des Jeunesses radicales, Félix Berclaz, vice-président de ce comité, M. Devanthery, président et plusieurs conseillers de Chippis, etc.

Puis la musique de Salins, sous les ordres de son chef, M. Stalder ; M. Stalder, président de la commune, et Beytrison, député, l'accompagnaient.

On se rend tout d'abord à l'Eglise où la cérémonie religieuse est rapidement faite, tandis qu'au dehors les fanfares jouent l'*Hymne national suisse*.

Le cortège se reforme et cette fois-ci c'est la musique de Salins qui est en tête. Il parcourt fièrement le village pavoisé, sous les yeux d'une population sympathique et sympathisante et gagne l'emplacement de fête admirablement choisi à l'ombre et au bord du Rhône.

La partie officielle

M. Kalbfuss, le dévoué président de la section de Chippis, prononce le discours de réception en termes particulièrement heureux ; il salue les invités, remercie spécialement la section marraine de Conthey qui a envoyé une forte délégation, les musiques radicales de Grône et Salins, qui ont bien voulu prêter leur concours.

Puis M. le député René Spahr, toujours dévoué, assure avec sa compétence bien connue les fonctions de major de table.

Il apporte le salut cordial du Comité cantonal des Jeunesses, aux jeunes radicaux de Chippis, et se félicite de voir un nouvel emblème venir s'ajouter au faisceau de drapeaux qui font une garde d'honneur à la bannière cantonale.

L'action de la Jeunesse radicale, dit-il, est de plus en plus nécessaire, à une époque où l'on veut rendre la démocratie responsable de tout ce qui ne va pas. La démocratie est un instrument délicat qu'il faut savoir manier. Or, actuellement nombreux sont ceux qui en sont incapables.

Ce n'est donc pas le régime qu'il faut critiquer, ou condamner, mais ceux qui ne savent pas l'utiliser. Il faut faire l'éducation civique du citoyen et puisqu'en Valais les écoles primaires ne sont pas aptes à le faire, il appartient à la Jeunesse radicale de combler cette lacune.

Cette dernière s'efforce depuis sa création en 1925 d'enseigner l'honnêteté publique et privée.

Après avoir rappelé l'activité du parti radical en Valais et ses succès, M. Spahr donne lecture d'un certain nombre d'excuses : soit de MM. Critin, conseiller national, Francis Germanier, président des J. R. V., Haldi, président de l'Association radicale du district, Viscolo-Duc, député, Carrupt, conseiller, H. Desfayes, président de l'Association radicale du district de Martigny, Haenni, président du parti radical de Martigny-Ville ; il donne ensuite connaissance d'une lettre émouvante de M. Joseph Martin, délégué au Comité central suisse des J. R.

C'est au tour de M. Marcel Gard, vice-président du Grand Conseil, de se faire entendre.

Il apporte le salut de tous les mandataires radicaux du district, du parti radical sierois, et félicite Chippis de son allant, de son esprit d'initia-

tive, de l'excellente organisation de la manifestation. Il salue également le nouveau drapeau, les musiques et délégations de toutes les communes ; puis, après avoir relevé la vitalité du parti radical dans le district de Sierre et les progrès réalisés au cours de ces dernières années, qui permettent à notre parti d'avoir toutes les espérances, M. Gard relève les inexactitudes et attaques qui illustraient le discours du président du parti conservateur de Sierre, lors de la journée organisée dans la ville du soleil par la Jeunesse catholique.

Cet orateur, qui a voulu diminuer notre parti, n'a réussi qu'à se rendre ridicule et a été vertement critiqué même dans son propre parti. Il a du reste reconnu la défaite conservatrice et les progrès des radicaux.

Notre parti a toujours eu pour souci de venir en aide aux jeunes, aux déshérités, sans attenter à leur dignité et à leurs convictions intimes.

Il continuera dans cette voie.

Jamais, s'écrie M. Gard, je n'ai monnayé mon appui sous quelle forme que ce soit.

Il rappelle ensuite que les radicaux sierois étaient partisans de la collaboration, parce qu'ils estimaient que la présence d'un des nôtres au gouvernement obligerait ce dernier à mettre de l'ordre dans la maison.

Aujourd'hui, le nouveau gouvernement s'efforce de réparer les fautes commises et dus avant tout aux rancunes personnelles des conservateurs.

Puis M. Gard termine son magistral discours en magnifiant le rôle de notre parti.

Même le *Courrier de Genève*, dit-il, organe du parti catholique de Genève, a avoué que le programme radical pouvait servir de base à la politique du pays.

M. Moser, rédacteur du *Confédéré* et secrétaire du parti, apporte ensuite aux radicaux de Chippis et à tous ceux du district de Sierre les félicitations du Comité directeur pour les magnifiques résultats obtenus tant aux élections communales que cantonales.

Puis il définit le rôle éducateur de la Jeunesse radicale, mouvement au sein du parti, et expose les tâches sociales que ce dernier doit résoudre.

Il porte son toast aux succès futurs du parti radical sierois et des communes du district.

M. Fux, le distingué secrétaire du Dépt. de Police, excuse l'absence de M. le conseiller d'Etat Fama, qui l'a chargé de le remplacer. Il se réjouit du développement des Jeunesses radicales dans le canton et rappelle l'importance d'une telle manifestation.

Parlant d'abord en français, puis en allemand, il exhorte les radicaux de Sierre à faire pénétrer les idées du parti dans la partie allemande du canton et il exprime sa conviction qu'un jour ou l'autre elles triomphent outre-Raspille.

On entendit encore M. Louis Roserens, membre fondateur de la musique radicale de Salins et du parti radical de cette commune, la seule du district de Sion qui ait une majorité appartenant à notre parti. Il rappelle les luttes que les anciens ont dû soutenir et exprime sa reconnaissance à M. Véronèse qui a formé les deux musiques, celles de Salins et de Grône. Au nom de la « Liberté » de Salins, M. Roserens offre à la Jeunesse radicale de Chippis une magnifique channe.

M. Fontannaz, président de la section marraine de Conthey, apporte lui aussi des vœux de prospérité à sa filleule et lui fait cadeau d'une coupe superbe.

Puis M. René Spahr, qui a mené rondement cette partie, remercie encore chaleureusement tous les participants et la partie officielle est terminée.

Ajoutons que les deux musiques se firent applaudir tour à tour, dans les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Le temps, qui paraissait vouloir se gêner, se remit au beau, et la journée s'est terminée dans l'allégresse. Démon.

Monthey. — Ceux qui s'en vont.

On a conduit dimanche à sa dernière demeure M. Etienne Medico, ouvrier retraité de la Sté de l'Industrie chimique. Le défunt était un ancien verrier.

Le souvenir de cet excellent citoyen restera vivant chez ceux qui le connurent.

Nous adressons nos condoléances à sa famille notamment à son fils Robert Medico et à son beau-fils.

Martigny-Salvan

Course cantonale organisée par le M. C. valaisan, section de Martigny, dimanche 1er août.

La section de Martigny du M.-C. valaisan organise le dimanche 1er août 1937, sous le patronage du M. C. V., une course de côte pour motos, sur la route Martigny-Salvan. Cette épreuve est disputée sous les règlements de l'U. M. S. pour les manifestations sportives fermées.

Les machines courront dans les classes suivantes : 100, 125, 170, 250, 350, 500, 750 et 1000 cc.

La réception des machines aura lieu par la commission technique dimanche 1er août de 10 h. à 11 h. 30, sur la place de Martigny-Ville.

Départ du premier coureur à 14 h.

Distribution des prix à Salvan à 17 h. 30.

Le tracé de la route Martigny-Salvan permet aux spectateurs d'assister aux différentes phases de la course les plus passionnantes et de mesurer l'énergie, l'adresse et le sang-froid de nombreux coureurs qui participent à cette épreuve.

Assurés d'avance du succès de cette épreuve dont l'organisation a été étudiée avec le plus grand soin, nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à nos hôtes d'un jour, ensuite à tous ceux qui viendront assister aux joutes trépidantes et l'orgueil et la réputation de notre beau Valais. Pf.

Billet sédunois

Une mesure regrettable

Il était question depuis longtemps de fermer les magasins de Sion, du commencement à la fin de l'année, à 19 heures.

Ce projet fut discuté souvent à l'assemblée primaire, mais il soulevait tant d'opinions contradictoires qu'on le remit régulièrement à l'étude.

Les représentants de plusieurs corps de métier en avaient montré les inconvénients avec tant de fermeté qu'ils pouvaient espérer que l'autorité leur donnerait raison.

Hélas ! ils se trompaient.

Le 31 mai, dans une salle à peu près désertique, une assemblée primaire avait lieu de nouveau et décidait d'appliquer le nouvel horaire. Ce fut, dans la population, un étonnement général.

Ainsi ce qu'on n'avait pu obtenir par la persuasion on l'obtint par surprise et une vingtaine de citoyens faisaient la pluie et le beau temps pour tous les autres.

Cela n'était pas très logique.

Le Conseil communal a pris la décision dernièrement de rendre effective — à partir d'aujourd'hui — la mesure adoptée par l'assemblée primaire et c'est ainsi qu'on devra fermer dorénavant les magasins à 19 heures.

Certains commerçants n'accepteront pas sans autre une telle innovation, car elle leur porte un sérieux préjudice.

Mais on ne voit pas très bien par quels moyens ils pourraient s'insurger.

Il s'agirait de savoir si la fameuse assemblée primaire avait été régulièrement convoquée et si la question qui nous occupe avait été inscrite à l'ordre du jour. Si tel est bien le cas, il faudrait se borner alors à une protestation platonique.

Il est navrant tout de même, en période de crise, que les commerçants aient à se défendre avant tout contre les pouvoirs publics qui devraient les soutenir, les protéger, les aider et qui sont en train de leur compliquer l'existence.

On nous dira que la décision prise à Sion le fut également ailleurs, mais cet argument ne nous paraît pas péremptoire.

A Lausanne on a fait une assez décevante expérience et nous pensons que Sion ne gagnera pas grand chose en la tentant à son tour.

En été, les bureaux de tabac devraient rester ouverts jusqu'à 20 heures.

D'abord pour répondre aux vœux des étrangers de passage en Valais, ensuite et surtout pour une raison d'équité.

Il est inadmissible, en effet, qu'un cafetier ait la possibilité de vendre à ses clients des cigarettes jusqu'au milieu de la nuit et que les marchands de tabac soient obligés de fermer leurs magasins à l'heure où ils font le plus d'affaires.

On voudrait, au nom de nombreux commerçants lésés, prier le Conseil communal de revoir tout le problème et d'accorder des exceptions à la règle en s'inspirant d'un esprit de justice et de compréhension. Aurions-nous tort de mettre en lui notre confiance ?..

Une entente entre ouvriers et patrons

Après des pourparlers plus ou moins laborieux, les ouvriers du bois et bâtiment sont tombés d'accord avec les patrons sur le renouvellement des contrats. Le petit conflit qui semblait se manifester entre les deux parties en cause a été liquidé finalement à l'amiable et chacun s'en félicite.

Les accords de Berne entre ouvriers et patrons ont servi de base à la convention cantonale et si les ouvriers ne sont point complètement satisfaits de ce résultat, du moins ont-ils assez de bon sens pour n'en pas exiger d'autre à l'heure actuelle.

De 1931 à 1934 on construisit à Sion une moyenne de 20 à 25 bâtiments par année, et quand survint la crise, il y eut naturellement un abaissement progressif des salaires, au fur et à mesure que la main-d'œuvre indigène avait plus de peine à trouver du travail.

L'an passé, les maçons étaient payés 1 fr. 20 et les manœuvres 80 ct.

Selon la convention de Berne, ils bénéficieraient d'une augmentation de 6 ct. de l'heure et ils toucheraient donc désormais respectivement 1 fr. 26 et 86 ct., alors qu'ils réclamaient 1 fr. 30 et 1 fr.

Les patrons eussent voulu fixer l'horaire du travail à 55 heures par semaine alors que la loi cantonale sur la protection ouvrière prévoit un maximum de 55 heures pour les entreprises employant moins de cinq ouvriers et de 48 heures pour celles qui en ont davantage.

Sur ce point aussi l'entente est intervenue et c'est la convention de Berne qui permet de la réaliser : L'horaire ne devra pas dépasser 52 heures par semaine, au maximum, avec 9 heures de travail les cinq premiers jours et 4 h. 30 le samedi matin.

On est heureux de constater que la tension qui se manifestait ces derniers jours à Sion est complètement dissipée et que patrons et ouvriers sont prêts à travailler en bonne harmonie et en loyaux collaborateurs.

Aux Mayens de Sion

La station des Mayens attire des hôtes de marque et plusieurs d'entre eux se font un plaisir d'y retourner d'année en année.

Jusqu'à sa mort, le grand musicien Vincent d'Indy y séjournait régulièrement et l'écrivain Paule Régner, l'auteur de l'« Abbaye d'Evoleine » y vient passer ses vacances, dans la paix d'un beau paysage.

M. Louis Buzzini, l'homme de lettres bien connu, est arrivé également aux Mayens où il a retrouvé ses nombreux amis qui l'engageront peut-être à nous donner une nouvelle conférence à Sion.

Les GLACES TAIRRAZ sont délicieuses

L'Harmonie aux Fêtes de St-Gervais-les-Bains

(De notre envoyé spécial)

Le Comité des Fêtes de St-Gervais-les-Bains, la coquette station savoyarde, à 4 km. du Fayet, avait organisé hier, dimanche 25 juillet, une fête franco-suisse en l'honneur du rapprochement des groupements touristiques des deux pays. A cette occasion, il avait très aimablement invité l'Harmonie municipale de Martigny qui répondit avec empressement à l'appel des organisateurs de cette grandiose manifestation.

A 6 h. 50, nos musiciens, auxquels s'étaient joints quatre aimables jeunes et jolies valaisannes, en costume du pays, et deux de nos plus représentatifs gendarmes, prenaient le train en direction de la France. Une fois de plus, M. C. Sauthier, le distingué directeur du M.-C., avait bien fait les choses; il avait même prévu un coupé spécial pour les invités et la presse. M. Kluser, des grands Hôtels Kluser à Martigny, président de l'Harmonie et président de la Sté de développement de notre ville, ainsi que quelques membres de la presse, accompagnaient notre corps de musique. La ville avait délégué son vice-président, M. André Desfayes, avocat et député-suppléant.

Au Châtelard, de superbes autocars attendent les participants. Le temps d'y prendre place et c'est le départ pour Chamonix. Mais à Argentières déjà, une première surprise était réservée à nos musiciens. Les hôteliers de la station avaient eu la délicatesse d'organiser une petite réception sur la place de la Gare, grâce à l'initiative de M. Chalet, propriétaire de l'Hôtel des Glaciers et de son collègue de l'Hôtel de la Couronne. Un vin d'honneur fut servi à notre Harmonie et à ses invités et notre corps de musique remercia en jouant à la perfection des « Allobroges ». D'aimables paroles furent échangées entre M. Kluser et le représentant des hôteliers.

Puis le voyage continua. A Chamonix, nouvel arrêt. Une collation nous attend dans les jardins de l'Hôtel Victoria-Métropole. M. Lavaivre nous fait les honneurs de son établissement. Nos musiciens jouent quelques-unes de leurs meilleures productions et les bravos partent du public accouru nombreux aux abords de l'Hôtel. M. Savine, adjoint au maire de la grande station française, nous apporte le salut des autorités et après quelques paroles aimables du président de l'Harmonie, tout le monde remonte dans les cars qui prennent immédiatement la route de St-Gervais.

La réception à St-Gervais

A 11 heures précises, nous entrons dans la jolie station de St-Gervais-les-Bains qui ces dernières années s'est développée considérablement, grâce à de nombreuses initiatives et à son avisé comité des fêtes. Les hôtels sont bondés et la saison bat son plein. Nous sommes reçus — comme l'on sait recevoir de l'autre côté de la frontière. Nous sommes vite devenus amis et l'on se sent presque chez soi. St-Gervais a très bien organisé la journée et d'ores et déjà nous tenons à féliciter tous ceux qui se sont dévoués pour nous faire passer quelques heures vraiment belles. Il nous est agréable de citer ici M. Sarthou, président de la commission des fêtes, MM. Cuidet et Berquerand, du comité des fêtes, ainsi que M. Becker, MM. Mortier et Pascal, délégués des hôteliers, M. Mandamoz, président du groupement touristique du Mont-Blanc. Une mention toute spéciale à M. Picot, délégué du Conseil municipal, qui a eu toutes les gentillesse pour nos invités et pour les représentants de la presse.

Au Monument des Morts

Peu après 11 heures, nos musiciens se rendent en cortège sur l'emplacement du monument érigé à la mémoire des morts de la grande guerre. L'Harmonie est précédée de son président portant une superbe gerbe de fleurs, des quatre Valaisannes, du caporal de gendarmerie de Martigny-Ville, M. Cretton et de son subordonné, le gendarme de Salvan M. Morend, et du Comité de réception de St-Gervais. Arrivés sur l'emplacement, nos musiciens jouent la *Marseillaise*, puis le *Cantique Suisse*. Dans un silence impressionnant, M. Kluser, plus ému qu'il voudrait le paraître, dépose la gerbe au pied du monument; les drapeaux s'inclinent puis le défilé commence silencieusement.

A 11 h. 30, la cérémonie est terminée et en cortège, les membres de l'Harmonie, toujours précédés des autorités, se rendent sur l'emplacement de fête où un concert-apéritif doit avoir lieu.

Le concert-apéritif

Pendant que nos musiciens prennent place sur l'esplanade dressée à l'occasion des fêtes, le public envahit les terrasses de cafés voisins. A 11 h. 45 le concert commence, sous la compétente direction de M. Don, professeur de musique et directeur de l'Harmonie. Après l'exécution du premier numéro la foule est déjà conquise et les applaudissements nourris qui se répètent après chaque morceau témoignent à nos musiciens et à

leur directeur tout le plaisir que les nombreuses personnes présentes, officiels, touristes, hôtes et habitants, prennent à leurs productions.

Le concert terminé, un vin d'honneur est offert par la municipalité qui, à cette occasion, a tenu à faire goûter à nos jeunes Valaisannes le meilleur de leurs produits. Et un peu plus tard, à l'Hôtel Splendid, où avait lieu le repas officiel, nous pûmes constater que Mlles Yvonne Dubuis, Renée Bazot, Jeanne Pillet et Charlotte Claivaz avaient su apprécier les bonnes liqueurs savoyardes.

Au dîner officiel

C'est à l'Hôtel Excelsior que nous sommes reçus. Le menu est succulent, la matinée a été longue et chacun s'en donne à cœur joie. Au dessert, M. Kluser prend la parole et dans un discours empreint de la meilleure bonhomie, il remercie le Comité des Fêtes de St-Gervais pour sa charmante invitation. Il dit tout le plaisir qu'il a de se retrouver dans cette Savoie qu'il aime tant et espère que cette après-midi notre Harmonie donnera le meilleur d'elle-même. M. Desfayes, notre distingué jeune magistrat, parle des relations entre la Savoie et le Valais, rappelle que le même sang coule dans nos veines. Il se félicite du privilège qui lui a été donné de pouvoir accompagner l'Harmonie aujourd'hui. Il espère que les relations nouées aujourd'hui entre les villes de St-Gervais et de Martigny porteront des fruits et que bientôt nous nous retrouverons à une autre occasion tous de nouveau réunis.

Le concert de l'après-midi

C'est à 17 heures que nos musiciens regagnent leurs pupitres et le grand concert commence par une marche entraînant. La place est noire de monde. Tout ce que la coquette cité compte d'habitants et d'hôtes se sont donné rendez-vous sur l'emplacement de fête. Le programme se poursuit sous les applaudissements du public. La foule devient de plus en plus dense; il n'y a plus moyen de trouver des chaises et les nombreuses personnes qui ont dû se réfugier sur la route départementale gênent la circulation. A la fin du programme, c'est du délire et nos musiciens ne peuvent plus quitter leur place. La *Marseillaise* est bissée, le *Cantique Suisse* est également si fortement applaudi que nos hommes doivent « remettre ça ». Enfin, exténués, ils prennent congé de leur auditoire en donnant une dernière marche. Le distingué directeur reçoit une superbe gerbe de fleurs et est complimenté par toutes les personnalités non seulement de la localité, mais encore des environs. Vraiment aujourd'hui notre Harmonie s'est surclassée et a été à la hauteur des circonstances. Les musiciens se souviendront longtemps de leur visite dans ce coin idéal de la grande France et parleront longtemps encore de la chaude réception qui leur fut ménagée. M. le professeur Don lui-même, que nous avons vu après le concert, nous a déclaré que rarement encore ses musiciens avaient si bien joué et qu'il était très satisfait de l'exécution des différents morceaux du programme.

A noter qu'après l'exécution de « Isoline » de Messager, le fils de l'auteur, qui était présent, a félicité le directeur.

Après le concert, M. Don, très entouré, accompagné de M. le vice-président Desfayes, des journalistes, des charmantes valaisannes, furent reçus dans les salons de l'Hôtel Excelsior où d'aimables paroles furent encore prononcées par MM. le professeur Don, André Desfayes et M. Berquerand, le si sympathique propriétaire du grand établissement.

A 19 heures et demie, tout le monde était réuni pour le dîner du soir dont le menu donna satisfaction aux plus difficiles et aux plus blasés en matière de gastronomie.

Et la partie officielle se termina par un cortège aux flambeaux qui parcourut les principales rues de la localité et qui obtint un énorme succès. Une fois encore l'Harmonie fut à l'honneur.

Mais tout à une fin et malgré tout le désir que nous aurions eu à continuer la fête en nous rendant au bal ou au Casino, il fallut songer au retour. Les cars vinrent se ranger un à un aux abords de l'emplacement de la fête et un peu après dix heures les membres de notre société de musique et leurs invités prenaient congé de ceux qui hier encore étaient des inconnus pour eux et qui aujourd'hui sont devenus des amis. Et ces charmantes mascotes de nos musiciens ne voudront pas nous contredire!

H. F.

Une surprise désagréable

A leur arrivée à la douane suisse, les membres de l'Harmonie et les personnes qui les accompagnaient n'ont pas été peu surpris de l'attitude des fonctionnaires. On les obligea à descendre sous une pluie battante, et les trois cars furent visités de fond en comble, en pleine nuit. Sans commentaires.

darmerie arrivèrent ensuite. Ils établirent un barrage et obligèrent les membres de l'Union nationale à regagner leurs cars et à quitter la ville.

Une fois de plus l'Union nationale de Genève se distingue par ses provocations. (Réd.)

Les Sports

Le Tour de France cycliste

Double victoire française

Vendredi matin comportait une étape contre la montre par équipe; c'est l'équipe française qui l'emporta devant l'Italie, l'Allemagne. La Suisse a plutôt mal couru, seul Amberg devant faire tout le travail; aussi ce dernier perd-il plus de 7 minutes et doit-il concéder à Camusso la 3^{me} place du classement général.

L'après-midi ce fut une longue promenade qui finit par un sprint enlevé par le Français Chocque devant Fréchaud, Puppo, Cloarec, etc.

Brillante victoire d'Amberg

La demi-étape courue samedi matin, départ en ligne, vit une belle échappée de l'individu français Passat, qui termine premier avec 12' d'avance sur le peloton compact.

L'après-midi se disputait la seconde demi-étape contre la montre, individuel. Notre compatriote Amberg fit une course splendide, dominant nettement tout le monde; il fit une très forte impression sur les spectateurs qui déclarent sans embages qu'Amberg est un très grand champion. Le champion suisse gagna aisément cette épreuve, avec près de 2' d'avance sur Bautz et Martano; Lapébie est 4^e, Vicini 6^e, Zimmermann, qui a été excellent, est 8^e. Le fait marquant du

bel effort d'Amberg est qu'il reprend à Camusso la 3^{me} place du classement général.

Roger Lapébie gagne le Tour

La dernière étape Caen-Paris fut comme de coutume une gentille promenade. Ce n'est que dans les derniers kilomètres que Vissers s'échappa pour terminer avec 1' d'avance sur le gros peloton réglé par l'individuel français Puppo.

C'est donc l'as français Lapébie qui remporte ce 31^e Tour de France, devant le valeureux individuel italien Vicini. Amberg est brillant troisième et s'est montré tout au long des 20 étapes l'égal des meilleurs routiers français, belges ou italiens.

Classement général: 1. Lapébie; 2. Vicini; 3. Amberg; 4. Camusso; 5. Marcaillou; 6. Vissers; 7. Chocque; 8. Gallien; 9. Bautz; 10. Fréchaud; 11. Muller; 12. Passat; 13. Laurent; 14. Thierbach; 15. Berrendero; 16. Delour; 17. Cosson; 18. Goasmat; 19. Duceau; 20. Oubron; 21. Tanneveau; 22. Brackeveld; 23. Puppo; 24. Martano; 25. Galateau; 26. Introzzi; 27. Mersch; 28. Geyer; 29. Egli; 30. Canardo; 31. Zimmermann; 32. Clorac; 33. van Schendel; 34. Dubois; 35. Goujon; 36. Romanatti; 37. Wengler; 38. Neuens; 39. Pedrol; 40. Lemarié; 41. Weckerling; 42. Carini; 43. Hauswald; 44. Gamard; 45. Wendel; 46. Klensch.

Classement international: 1. France avec 3 heures d'avance sur l'Italie; 2. Allemagne; 4. Suisse (qui gagne le challenge Ariane réservé à la première équipe de 6 coureurs); 5. Espagne; 6. Luxembourg.

Football: un Valaisan à l'honneur

M. Henri Calpini a été élu hier membre de la Commission des arbitres

Samedi et dimanche ont eu lieu, à Aarau, les assises du football suisse. Les délégués de l'ASFA ont liquidé diverses questions administratives, modifié quelques règlements puis procédé aux élections statutaires. Pour remplacer à la commission des arbitres M. Albert Mayer, de Montreux, qui se retire après une féconde activité, l'assemblée a élu M. Henri Calpini, de Sion, présenté par les ligues inférieures, contre une proposition de la Suisse allemande, qui entendait réserver ce siège à l'un des siens.

Cette nomination sera fort bien accueillie dans tous les milieux sportifs du Valais et de la Suisse romande. Depuis plus de 15 ans, notre compatriote se dépense sans compter pour le football. Il est arbitre de ligues supérieures et a organisé plusieurs cours d'arbitrage en Suisse romande. Il a publié notamment une étude sur la règle de l'off-side.

L'honneur qui lui a été fait était parfaitement mérité. Il rejailit sur notre canton.

Nous adressons à M. Calpini nos sincères et chaleureuses félicitations.

Mr.

Une initiative royale

Le roi Léopold de Belgique vient d'adresser à M. van Zeeland une lettre au sujet de la réorganisation économique mondiale. Après avoir évoqué le sentiment de profonde inquiétude que crée l'état de désorganisation dans lequel se trouve plongée l'humanité et souligné l'importance de la mission que la Grande-Bretagne et la France ont confiée à M. van Zeeland, le roi Léopold poursuit:

« Au moment où vous allez fixer les premiers résultats de votre enquête, laissez-moi vous faire une suggestion. Il serait essentiel, je pense, de provoquer la création d'un organisme d'études économiques dont la valeur serait marquée par son triple caractère d'universalité, de permanence et d'indépendance. Recherche des éléments d'une organisation de l'économie, adaptation continue de cette organisation aux variations constantes des facteurs de l'économie, tel serait l'objet des études de cette institution. La science économique essentielle, faite de vie, est soumise au rythme de celle-ci et les problèmes qu'elle pose ne peuvent recevoir de solution immuable. »

Enfin, pour être apte à remplir sa mission, l'institution envisagée devrait aussi être indépendante que possible des influences nationales.

Le roi constate que là est précisément la difficulté qui constitue le nœud du problème et qu'il serait capital que l'institution suggérée put compter sur la collaboration des personnes qui, de par le monde, connaissent le mieux l'ensemble des questions se rapportant à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à la finance et au travail; ces personnes apportant leur concours en raison de leurs compétences individuelles et non en vertu d'un mandat.

Le roi déclare qu'il faut avoir le courage d'envisager la question économique dans sa généralité et de donner une solution aux grands problèmes qui se dressent menaçants devant l'humanité:

« La distribution des matières premières, la distribution des moyens d'échange, la répartition internationale du travail, l'équilibre entre les nations agricoles et industrielles. La réalisation d'un programme aussi étendu est difficile, mais le moment est favorable pour le tenter. »

Nous ne pouvons nous le dissimuler: des groupements entiers de la communauté humaine ne s'entendent plus. Si un premier pas pouvait être fait pour les rapprocher, nous apporterions à l'humanité et notamment à l'Orient, autrement que par des mots, la preuve que l'Occident place au-dessus des préoccupations immédiates d'ordre matériel, la force spirituelle émanant d'un véritable sentiment de fraternité. »

ÉTOILE

LUNDI Pro-
longation de **Guerre au Crime**

MARDI ET MERCREDI 2 soirées populaires
à prix réduits:

La Ronde des Heures
avec André Baugé

A vendre env. 1000 kg. de TOUS

Pommes de terre Registres

Printanière à 15 ct. le kg.
S'adresser Alfred Tissières,
Rue des Hôtels, Martigny.

Imprimerie Nouvelle
A. Montfort, Martigny

Enfin, l'on signale parmi les villégiateurs des Mayens deux personnalités d'un renom mondial. Le violoniste hongrois Szigeti, qui est un des plus brillants musiciens d'aujourd'hui, et le compositeur Darius Milhaud dont notre ami, le bon peintre Augsburg, avait trahit jadis la vie en images. Darius Milhaud a profité de ses vacances pour... travailler.

Il vient d'achever une cantate, dite « Cantate des fiançailles », qu'il a tirée de « Cantique des Cantiques » et qu'il a dédiée à ses parents pour leur cinquante ans de mariage.

Darius Milhaud a eu un amical entretien avec M. Georges Haenni auquel il n'a pas caché la sympathie et l'admiration qu'il portait à la « Chanson valaisanne ». Il a manifesté l'intention d'écrire une œuvre à son intention et de lui en confier l'interprétation.

C'est un hommage éloquent rendu à ce groupe-ment choral qui constitue un instrument musical délicat, sensible et que son directeur a porté à un point de perfection rare.

A. M.

Drame de la misère

Une femme de Nendaz, Mme F., qui vivait à l'étranger, est revenue en Valais, dans un état de complet dénuement, et elle s'est mise à errer misérablement dans les environs de Sion.

Aux Iles, les gendarmes Pitteloud et Schmidt furent frappés par son attitude et l'interrogèrent.

Elle avoua qu'elle avait l'intention d'en finir avec la vie et comme elle donnait des signes d'aliénation mentale, elle fut arrêtée et conduite à la maison de santé de Malévoz où on lui prodiguera des soins dévoués.

La vie à Martigny

Une mesure ridicule et arbitraire

Comment l'administration communale de Martigny-Combe observe les lois de l'hospitalité et attire les touristes et les « séjournants »

Les habitants de la commune de Martigny-Combe et les nombreuses personnes en séjour dans les hôtels et pensions ont eu la surprise de lire, samedi, cet avis, placardé un peu partout par les soins de l'agent de police:

AVIS. — La commune de Martigny-Combe interdit aux non domiciliés, sous peine d'amende, toute cueillette de champignons, myrtilles et framboises sur son territoire.

L'Administration.

Cette décision est arbitraire. Même à supposer qu'elle ait été soumise au Conseil, ce dont nous doutons, elle n'a aucune valeur et se heurte aux dispositions légales. Prenons un exemple: M. A., bourgeois de Martigny-Combe, est domicilié à Martigny-Ville. Il n'aurait pas le droit de cueillir des champignons, myrtilles et framboises sur les terres de la Bourgeoisie.

C'est à se tordre. A noter cependant que l'administration de Martigny-Combe n'a pas interdit la cueillette des fraises et des noisettes.

C'est dommage, car nous aurions pu alors, le 1^{er} août, proposer à la population de chanter en cœur: « Ah! les fraises et les framboises... »

avec accompagnement de coups de pistolet et panne d'électricité.

Au moment où nos hôteliers, les sociétés de développement, l'Etat même, font l'impossible pour attirer les touristes et les étrangers, cette mesure est non seulement ridicule, mais constitue une véritable provocation.

Il est probable que le jeune et nouveau président, auquel on a certainement signalé cette anomalie, aura répondu: « Ces gens-là ne m'intéressent pas! ».

Mr.

Assemblée du Martigny-Sports

Mercredi 28 juillet, à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, aura lieu une assemblée générale du Martigny-Sports. Ordre du jour: rapport des vérificateurs des comptes; nomination du comité; programme d'activité pour 1937-38; divers.

Comment arrive un accident

Un cycliste qui circulait à gauche a été heurté à l'intersection de la Place Centrale et de la rue des Hôtels par une automobile; résultat: une roue cassée. Cela aurait aussi bien pu être une jambe ou une tête. Observez donc les règlements.

Un tireur de Martigny à l'honneur

M. Louis Gaechter, de Martigny-Bourg, le tireur bien connu, a obtenu la grande maîtrise au tir cantonal bernois de Langnau, avec le magnifique résultat de 330 points, meilleure série 268 points. Nos félicitations.

La musique de Viège à Martigny

La musique de Viège et des accompagnants est arrivée hier à Martigny en cars. Elle a donné un petit concert sur la place de la Gare puis a fait honneur au banquet magistralement servi à l'Hôtel Terminus par l'ami Max Marti.

Nos hôtes, qu'accompagnait M. le conseiller d'Etat Anthamatten, sont ensuite repartis « excursionner » dans la région.

Ce soir, lundi, à l'Etoile

prolongation de *Guerre au crime*, l'excellent film policier exécuté par la Warner à la demande du Gouvernement américain.

Demain mardi et mercredi, deux soirées populaires à prix réduits. Au programme: reprise de la *Ronde des Heures*, avec le ténor André Baugé. Un beau spectacle que tout le monde voudra revoir.

Une séance de nuit dans les cinémas

Le 1^{er} août tombant cette année sur un dimanche, les cinémas Etoile et Royal organiseront, avec l'autorisation du Dépt et la municipalité, une séance de nuit à 22 heures, avec surprises. S'il pleut toutefois et que la manifestation artistique officielle était renvoyée, les séances de cinéma auraient alors lieu à l'heure habituelle, c'est-à-dire 20 h. 30.

PENSION - Famille pr jeunes-gens.
DEFAGO „La Ruche“ Rue Hôpital

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS
SOC. MUTUELLE SAXON
 FONDÉE EN 1878 PAR LA
 FÉD. DES STÉS DE SECOURS
 MUTUELS DU VALAIS

ETABLISSEMENT CONTRÔLÉ OFFICIELLEMENT PAR LA FIDUCIAIRE DE L'UNION SUISSE DE BANQUES RÉGIONALES

La Banque ne fait aucun placement en dehors du canton

DÉPÔTS | CARNETS D'ÉPARGNE 3.50 %
 OBLIGATIONS 3 ANS 4.00 %
 OBLIGATIONS 5 ANS 4.25 %

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
 et sous toutes autres formes
 aux conditions les plus AVANTAGEUSES

AGENCES A SIERRE ET MONTHÉY. Caisses-Correspondantes à Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Vouvry.

On cherche pr un séjour de vacances d'environ 4 semaines
Chambre et Pension
 dans localité élevée du Valais. Le prix ne doit pas dépasser **Fr. 5.50** par jour. Cuisine au beurre désirée. Prière d'adresser offres à **LAAGER**, Frohburgstr. 96, Zurich 6.

Domaine
A VENDRE en VALAIS, 45.000 m2 arborisé, bons bâtiments. Prix fr. 70.000.— à verser 30.000.—. Faire offres par écrit sous chiffres O. F. 11261 M. à Orell Fussli-Annonces Martigny.

Fromage maigre
 Colis de 5 kg. à Fr. 1.50
 " " 10 " " 1.40
 " " 15 " " 1.30
Jos. Wolf, Coire, Tél. 6.36

Bonnes Occasions
Chevrolet cond. int. mod. 1936.
Chevrolet Spider, en parfait état.
Opel 6 CV cond. int. 4 portes 4 vitesses. Etat de neuf.
Ford Seyl, cond. int. 4-5 places
Camion Chevrolet 3 tonnes. Châssis long. Parfait état.
 S'adresser **Grand GARAGE Schweizer Martigny**
Tél. 61.185

Baisse de prix!
Tilsit tout gras
 Petites pièces env. 4 kg. à 2.40 par envoi de **15 kg. à 2.30**
Jos. WOLF, Coire, tél. 6.36

Occasion A VENDRE
DIVAN-TURC NEUF
 S'adresser sous chiffres 11239 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Bon et Bon Marché
Gnags crus: queues, museaux, bajoues, oreilles de porc fr. .50 le 1/2 kg.
Ragoût de mouton, marchandise bien fraîche fr. 1.— le 1/2 kg.
Saucisses de ménage porc et bœuf, cuites fr. 1.25 le 1/2 kg.
Tripes cuites fr. 1.25 le 1/2 kg.
 Service soigné contre remboursement. Port en plus. Se recommande : **Boucherie-Charcuterie Suter, Montreux**

Ne craignez plus

MOUCHES ET MITES employez le FLY-TOX



FLY-TOX INODOR ESTAGNONS DE Fr. 2.75 à Fr. 5.75

ANTIMITE. BOITES MÉTAL PERFORÉ de Fr. 0.50 à Fr. 1.—

VENTE EN GROS : E^e JEF, 11, CHEMIN DES MINES, GENÈVE

Pour un article alimentaire facile à introduire et de grande consommation, **ON CHERCHE**
Représentant (te)
 pour visiter la clientèle particulière avec exclusivité dans rayon délimité. Offres écrites à Case postale 34.474, Montreux.

Lecteurs!

Favorisez LE commerce national!

vous ferez œuvre d'entraide intelligente et de solidarité et sortirez des affres du chômage nombre de vos COMPATRIOTES!

Les Hoirs Ch. Bonvin fils
Grands Vins du Valais, Sion
cherchent un voyageur
 pour visiter la clientèle du VALAIS
 Adresser les offres par écrit

POUDING SALAMANDRE
 plaît à chacun. Délicieux, il flatte le palais sans charger l'estomac.
 Avantageux et vite prêt. Recettes d'intérieur de chaque paquet.
 Prix 30 cts le paquet
Dr A. WANDER S.A. BERNE

MEUBLEMENTS
Guill. & Alf. Widmann
 TOUJOURS GRAND CHOIX CH. A COUCHER SALLES A MANGER, CANAPÉS, FAUTEUILS STUDIO. **Atelier et Magasin de Vente**
 Place du Midi **SION** Rue du Commerce

VARICES
BAUME ST-JACQUES
 de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix: 11.—
 Contre les plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczéma, coups de soleil. Dans toutes les pharmacies.
Pharmacie St-Jacques, Bâle

LOTÉRIE St-Maurice **Tirage 15 Août 1937**

TIR CANTONAL Valaisan et Œuvres Préventives contre la Tuberculose dans le Canton du Valais

Lots : Fr. 20.000.—, 5000.—, 1000.—, 500.— etc., tous payables en espèces

Adresser les commandes au bureau de la Loterie du Tir Cantonal Valaisan, à St-Maurice, compte de chèque postal **11 c 1355** ou contre remboursement. Port fr. 0.20. Liste de tirage Fr. 0.20 — **Prix du billet Fr. 2.—. Le carnet de 10 billets Fr. 20.—** — BILLETS EN VENTE dans de nombreux dépôts dans tout le canton

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » No 41

Marie-Jeanne
Fille des Champs
 ROMAN
 DE MARCELLE DAVET

Lentement, d'une démarche lourde, avec un cœur qui lui faisait mal, des tempes bourdonnantes, Marie-Jeanne revint à l'endroit précis où l'attendait Marcel Lacombe.

Et le voyage de retour se fit en silence.

La jeune fille était triste et avait envie de pleurer. Par contenance et aussi pour réagir contre les pensées pénibles qui l'envahissaient, elle ouvrit le *Narrateur*, qu'elle venait d'acheter à Villefranche. La petite feuille offrait à ses lecteurs les ordinaires nouvelles locales, les naissances, les décès et les mariages de la semaine.

Et l'esprit de Marie-Jeanne, halluciné, s'arrêta sur cette rubrique :

« On nous annonce les récentes fiançailles de notre compatriote, le lieutenant Roger Natté, avec Mlle Lily Voisin, fille de notre sympathique docteur. »

Reproduction interdite à toute personne n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres, Paris.

Suivaient les commentaires flatteurs et les félicitations d'usage.

Lily Voisin ! Marie-Jeanne l'avait connue à la pension. Mais elle était dans les petites, lorsque elle-même, déjà grande, s'appropriait à regagner la Grand'Combe, et elle ne conservait que le vague souvenir d'une gamine turbulente. Car elle était l'enfant unique d'une famille bourgeoise. Dans la jeune fille croisée tout à l'heure et dont le rire argentin résonnait tout le long de la rue silencieuse, elle ne l'avait point retrouvée. Les années passent et transforment toutes choses. Aujourd'hui, grâce à la toilette, à l'artifice du coiffeur et du parfumeur, cette Lily Voisin paraissait singulièrement embellie.

Et, sans doute, Roger l'aimait.

Car, dans sa candide petite âme, Marie-Jeanne ne soupçonnait pas qu'il pût faire, tout bonnement, un mariage d'argent.

Il l'aimait. Sur le souvenir de la première idylle, le souple voile de l'oubli se déroulait. La vision nouvelle s'interposait, se précisait et rejetait bien loin l'image estompée de la petite fiancée d'autrefois. Dans le cœur de Roger, Marie-Jeanne sut, dès cette minute, qu'elle était morte, et elle éprouva l'indicible étonnement de se sentir encore vivre.

Lentement, elle replia la petite feuille qui tremblait entre ses doigts, en fit de multiples morceaux qu'elle livra au hasard de la route, afin que le vent du soir les dispersât.

Et, ayant déchiré ce misérable papier, elle souffrit tant qu'elle crut déchirer son âme.

Le soir tombait... un tiède soir de printemps naissant. Sous la conduite de Tiennet, les grands bœufs blancs remontaient de l'abreuvoir ; au cou des belles vaches rousses, le clair grelot des clochettes tintait. Une paix infinie tombait sur toutes choses et, dans la pourpre du couchant, qui la baignait tout entière, la terre, reposée, retournait au sommeil.

Marie-Jeanne, courbée sous sa douleur nouvelle, marchait à tout petits pas, foulant l'herbe drue des pelouses, le gravier fin des allées, le sol rugueux des massifs. Nerveuse, elle dénichait, sans y prendre garde, les pousses neuves des jeunes arbrisseaux.

Les étoiles de l'aubépine éclairaient le creux sombre des buissons ; l'odeur sauvage de la menthe emplissait l'air. Et dans le clair-obscur de la nature, elle allait, indifférente, le corps brisé et le cœur sans courage. L'ombre et le silence s'épousaient autour d'elle ; l'arête des collines s'estompait, le profil des toits voisins se faisait indécis.

Marie-Jeanne quitta le jardin, où le parfum des roses naissantes la torturait. Elle eût voulu marcher parmi des tombeaux, car, aux lèvres, un goût de cendres et d'amertume lui venait.

Elle descendit vers l'étang, se pencha quelques minutes au-dessus de l'onde et, désolée, de tant de bonheur perdu, pleura désespérément. Ses larmes humectèrent, comme une rosée nouvelle, les blancs pétales des nénuphars. Honteuse de souffrir pour un ingrat, elle tenta de se reprendre et elle remonta vers les champs.

Ils s'étendaient, larges et beaux, sous la lumière atténuée du jour. Le blé divin germait dans leurs sillons.

Chaque grain de terre renfermait une sûre promesse. Le sol labouré n'était plus qu'un vaste océan où se mouvait la moisson future.

Oubliant son chagrin, Marie-Jeanne fut sensible tant de beauté. L'ardent amour de la nature emplissait son cœur, chassant d'un coup toutes les tendresses étranges. Devant ce domaine superbe qui était son bien, elle sentit l'orgueil de la possession.

Elle eut la rapide vision des grands blés roux se balançant sous le soleil éclatant de juillet ; la saine odeur des foins emplissait ses narines ; le vin des vignes l'enivrait. Un éblouissement passa devant ses yeux... Elle crut défaillir.

Oh ! tout cela, tout cela si grand, si beau, si unique. Était-il possible qu'elle eût failli le sacrifier à un homme ? Et partir, quitter son pays, sa maison, le sol ancestral, pour la tendresse incertaine, éphémère, qu'on lui offrait, cette tendresse si fragile qu'un rien suffirait à briser ! Jamais plus elle ne subirait le poids si lourd d'une tentation pareille ! Jamais plus elle n'élèverait un bien au-dessus de ce bien, une beauté au-dessus de cet amour !

Si blanche en sa robe blanche, elle se tint debout, au milieu de la plaine immense. Elle avait l'air d'une mouette au-dessus d'une mer calmée. Tout s'assombrissait autour d'elle ; le ciel et la terre n'étaient plus loin de se confondre. Seuls, ses cheveux de soleil flammaient sous l'or du couchant.

« Ma Grand'Combe ! ma terre bien-aimée ! songe-t-elle en son cœur, je suis votre fille, et je ne veux plus être que cela ! »

(à suivre)